

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du lundi 25 Février 2013**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 18 février 2013, le Conseil Municipal, conformément à la loi délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Date de convocation : 19/02/2013

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, HITIER, GEFFRE Mmes GAILLOT, DUCLOUT, LABUSSIÈRE

Pouvoirs :

- M. ROUSSE J. à M MAURY JC
- MME DUCLOUT V. à MME BOURRINET J.
- MME LABUSSIÈRE M. à MME SAINT-LOUPT M.
- M. MOTY B. à M. MOTY J.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire : Mme SAINT-LOUPT

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder les points suivants :

- Réforme des rythmes scolaires

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Considérant les échanges et réunions avec les enseignants et les représentants des associations de parents d'élèves

Le conseil municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires

PERSONNEL CONTRAT A DUREE DETERMINEE EN CUI/CAE

Décision à l'unanimité de créer trois postes à durée déterminée en CUI/CAE, à savoir 2 postes d'Agent polyvalent d'entretien à compter du 18 mars 2013 et 1 poste d'agent technique à compter du 11 mars 2013 à raison de 22 h par semaine chacun.

PERSONNEL AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'avis du comité technique en date du 10 décembre 2012 décision d'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint Administratif de 1 ^{ere} classe	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %	Catégorie C 1 Agent Promouvable

COMPTABILITE

BUDGET COMMUNE Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2013

Décision d'ouvrir les crédits pour les travaux « Maison de la Ruralité », audit alarme et alarme incendie mairie et extérieures « Vieilles Grilles » à hauteur de 8 320 € avant le vote du budget selon les écritures suivantes :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2135 op 269	Installation et aménagement	2 720€	
2313 op 240	Travaux sur les constructions	2 300€	
2135 op 224	Installation et aménagement	2 150€	
2031 op 224	Frais d'études	1 150€	

COMPTABILITE

ETUDE HYDROLOGIQUE

Vu l'étude hydraulique de la « vallée de la Tude » réalisée en 2004,

Vu l'atlas des zones inondables de la « Viveronne » réalisé en 2008

Vu la problématique que rencontre la commune dans la réalisation de projets en raison de la zone inondable,

Décision d'inscrire un budget prévisionnel de 2013 la somme de 10 000 € afin de réaliser une étude hydrologique plus précise que les documents existants. Cette étude aura pour but d'affiner la côte d'inondabilité sur une partie de la ville restant à définir, ceci afin d'avoir plus de visibilité sur les projets futurs.

SUBVENTIONS ANNEE 2013

Décision d'inscrire au budget 2013 une enveloppe globale de 68 000€.

Décision à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2013 sous réserve de la réception d'un dossier complet.

A I M C	1 250 €	METIERS D ART	3 000 €
ADAPEI CHARENTE	150 €	MOBILITE CENTRE SOCIAL	631 €
ADMR	200 €	ORPHELINAT OEUVRES MEDAIL	100 €
AILES CHALASIENNES	150 €	MILITAIRES	
AMICALE DES PECHEURS	200 €	PERSONNEL COMMUNAL	20 500 €
AMICALE LAIQUE	3 500 €	PETANQUE CHALASIENNE	150 €
AMICALE POMPIERS	800 €	PREVENTION ROUTIERE	100 €
AMITIE LOISIRS	150 €	RASED CHALAIS	200 €
ANIM S	1 200 €	RESTOS DU CŒUR	200 €
ASCAC	2 700 €	SAUVEGARDE PAYS CHALAIS	400 €
Ass PRÊT A CHANTER	150 €	SPORTING CLUB (BROSSAC CHALAIS)	650 €
CASSE CAILLOUX	150 €	ST HUBERT CLUB	150 €
CDI COLLEGE	150 €	TENNIS CLUB	1 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL	10 414 €	VEAUX CHALAIS	1 000 €
CHOEUR DU PAYS DE CHALAIS	250 €	AFM	75 €
COOP SCOLAIRE OCCE MATERNELLE	2 600 €	Ass FRANCAISE DES SCLEROSES EN	75 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 850 €	PLAQUES	
CROIX ROUGE	150 €	UN HOPITAL POUR LES ENFANTS CHU	75 €
CYCLISME	400 €	POITIERS	
DEPORTES DU TRAVAIL	100 €	ASS ACCUEIL FAMILLE HOSPITALISE	75 €
DON DU SANG	900 €	ASS DES PARALYSES DE France	75 €
ENTENTE SUD CHARENTE (FOOT)	400 €	BANQUE ALIMENTAIRE	75 €
FNACA	150 €	FONDATION PATRIMOINE	100 €
FNCR	150 €	INSTITUT BERGONIE	75 €
GROUPEMENT DEFENSE CHALAIS	725 €	LEUCEMIE	75 €
JEUNESSE SPORTIVE CHALASIENNE	400 €	LIGUE CONTRE CANCER	75 €
JUMELAGE	1 500 €	REFUGE DE L'ANGOUMOIS	150 €
LA FRATERNELLE	75 €	UPPSC SUD CHARENTE	40 €
LIBRE ESPACE	100 €	PARENT ELEVE CASTEL MARIE	750 €
MELI MELO ZIK	200 €	PARENTS ELEVES ECOLE PUB	150 €

ASSAINISSEMENT COMPTE D'AFFERMAGE 2012 de la SAUR - FACTURES IRRECOURVABLES

Le compte d'affermage 2012 de la SAUR pour le service de l'assainissement collectif est approuvé, une somme de 215.77 € relative à des exercices antérieurs est admise en irrécouvrable.

ASSAINISSEMENT RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'exercice 2012 est approuvé.

AMENAGEMENT URBAIN DE LA RUE D'ANGOULEME

Présentation de l'avant projet pour l'aménagement urbain de la rue d'Angoulême.

Le coût prévisionnel s'élève à 468 817 € HT étude comprise. Pour financer ce projet, les aides financières suivantes peuvent être sollicitées :

- DETR 2013 (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 164 086 € soit 35 %
- CONSEIL GENERAL au titre du schéma de revitalisation du monde rural pour 36 000 €
- REGION POITOU-CHARENTE (FRIL) pour 40 000 €
- AMENDE DE POLICE pour 50 000 €
- Communauté de Communes du Pays de Chalais (fond de concours) pour 12 000 €
- Autofinancement 166 731 € HT.

Accord à l'unanimité du conseil.

AMENAGEMENT URBAIN DE LA RUE D'ANGOULEME / EFFACEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal étudier la possibilité d'effacer les réseaux d'EDF et de télécommunication dans le cadre du projet d'aménagement urbain de la rue d'Angoulême.

Le coût prévisionnel pour l'effacement des réseaux est de 196 078.94 € HT. Cette opération pourrait bénéficier des subventions suivantes :

- SDEG 16 122 758.46 €
- CONSEIL GENERAL 21 128.45 €
- Autofinancement 52 192.03 €

Accord à l'unanimité pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la commission d'effacement des réseaux. Le conseil municipal rendra sa décision définitive après avis de la commission d'effacement des réseaux.

CELEBRATION DES MARIAGES

Décision d'affecter temporairement la salle de l'ancienne Mairie de St-Christophe en salle des mariages jusqu'au 20 avril 2013 en raison des travaux en cours à la Mairie.

JUMELAGE

Vu le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle, décision de réaffirmer nos vœux avec Bad Saulgau.

TRAVAUX EGLISE SAINTE-MARIE

Décision de lancer une nouvelle souscription populaire en partenariat avec l'Association pour la sauvegarde de l'église et la Fondation du patrimoine afin de réaliser l'électrification de l'église de St-Marie.

TRAVAUX LAVOIR ST-CHRISTOPHE

Accord de principe pour la réfection du lavoir. Un plan de financement est en cours d'étude et sera prochainement présenté.

TRAVAUX EGLISE ST-CHRISTOPHE

- Changement des prunus et accès handicapés

TRAVAUX

- Problème hauteur du trottoir devant la mutuelle de Poitiers.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas d'exercice

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

OBJET	MONTANT/OBSERVATION
MISE AUX NORMES D ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE – AVENANT AU LOT N°5 - ELECTRICITE.	Montant du marché 2990.00 € HT Montant du marché après Avenant N°1 : 3 157.00 € HT
MISE AUX NORMES D ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE – AVENANT AU LOT N°1 – GROS OEUVRE.	Montant du marché : 20 063.50 € HT Montant du marché après Avenant N°1 : 20 546.50 € HT

Le Maire
Jean-Claude MAURY